

# **RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES CANDIDATES ET DES CANDIDATS EN VUE DE L'EXAMEN DE CHAUFFAGE-COMBUSTION AU MAZOUT**

**AVIS : LE PRÉSENT DOCUMENT EST PUBLIÉ À TITRE INDICATIF  
LES NORMES, PROCÉDURES ET EXAMENS SONT MODIFIÉS OCCASIONNELLEMENT.  
VOUS POUVEZ OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES EN VOUS ADRESSANT  
À VOTRE AGENTE OU À VOTRE AGENT DE QUALIFICATION OU  
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE  
OU ENCORE EN VISITANT LE SITE EMPLOIQUEBEC.NET.**

## **CHAUFFAGE-COMBUSTION AU MAZOUT**

### **1. CONTENU DE L'EXAMEN**

L'examen de qualification professionnelle porte sur les éléments de qualification obligatoires décrits dans le guide d'apprentissage, soit :

– installer, modifier, refaire, remplacer, réparer et entretenir des appareils de chauffage et de combustion au mazout de 120kW et moins;

L'examen permet de vérifier si les tâches sont bien maîtrisées et si les candidates et les candidats ont les connaissances nécessaires pour être en mesure :

- de faire les calculs permettant de choisir un système de chauffage et de combustion au mazout;
- de planifier le travail et de mettre en œuvre des systèmes de manutention adaptés;
- de lire des plans, des schémas électriques et des directives provenant des fabricants;
- d'appliquer des mesures de sécurité appropriées;
- d'appliquer le Code d'installation des appareils de combustion au mazout (B139-04);
- d'inspecter et d'entretenir un système de chauffage au mazout;
- d'installer des appareils de chauffage au mazout, des systèmes d'évacuation et des systèmes d'alimentation, incluant des réservoirs de mazout;
- d'optimiser le rendement des appareils de chauffage;
- d'établir les diagnostics de dysfonctionnement et de faire les réparations appropriées;
- de finaliser les travaux et de rédiger les rapports d'intervention.

## 2. CARACTÉRISTIQUES ET DÉROULEMENT DE L'EXAMEN

Durée : 3 heures

Nombre de questions : entre 25 et 30

Note de passage : 60 pour cent

Langue : français (anglais sur demande)

Le matériel et la documentation permis ainsi qu'une calculatrice seront mis à votre disposition.

Aucun cellulaire, téléavertisseur (*Pageette*), ordinateur portable ou autres équipements électroniques ne sera admis dans la salle d'examen.

## 3. PRÉPARATION POUR L'EXAMEN

Votre apprentissage, tel qu'il est expliqué dans le guide, de même que les activités de formation fortement recommandées ou obligatoires vous préparent à passer l'examen. Veuillez consulter, dans le Guide de la qualification professionnelle se trouvant dans le site d'Emploi-Québec ([http://emploi.quebec.net/guide\\_qualif/elec-tuy-mec-gaz-mach/examens.asp](http://emploi.quebec.net/guide_qualif/elec-tuy-mec-gaz-mach/examens.asp)), la page intitulée « [Comment se préparer à l'examen](#) » qui contient des [exemples de questions d'examen](#).

Pour bien se préparer à l'examen, il faut :

- faire l'apprentissage complet des tâches décrites dans le guide d'apprentissage;
- comprendre les normes et les principes de combustion et d'électricité nécessaires à la maîtrise des tâches à accomplir;
- être capable de lire les plans, les devis, les instructions et les manuels des fabricants, mais aussi de les interpréter pour déterminer les besoins ou établir un diagnostic;
- pouvoir consulter facilement la norme CSA-B139.

**Le Code d'installation des appareils de combustion au mazout (B139-04) vous sera fourni lors de l'examen.** Nous vous recommandons fortement de le consulter afin d'en comprendre la structure, car si vous y trouvez facilement les renseignements recherchés, cela peut vous aider à répondre à certaines des questions de l'examen.

Pour plus d'information, veuillez consulter le site [emploi.quebec.net](http://emploi.quebec.net) où vous pourrez trouver le Guide d'apprentissage pour la qualification en chauffage-combustion au mazout.

#### **4. LECTURES SUGGÉRÉES**

Les documents figurant ci-dessous ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et il peut en exister des versions plus récentes. Cette liste n'est ni exhaustive, ni définitive.

Association canadienne de normalisation, *Code d'installation des appareils de combustion au mazout*, CAN/CSA-B139-04.

Association canadienne du chauffage à l'huile, *Installation d'équipements de chauffage à l'huile*, Toronto.